

# les métiers du projet

comprendre ce qui fait notre cadre  
de vie



le **C**onseil  
d' **A**rchitecture,  
d' **U**rbanisme  
et de  
l' **E**nvironnement  
de haute-savoie  
vous propose  
de mieux  
connaître  
le déroulement  
d'une conception

en 

QUESTIONS



# Vous avez un projet à réaliser ?

Tous, un jour nous avons ou nous aurons des projets à réaliser, tant au niveau personnel que professionnel.

Ces projets naissent d'une demande, d'un désir ou d'un besoin qui nous motive et nous font rêver dans un premier temps.

Nous ne sommes pas tous des spécialistes. Nous devons bien souvent constater qu'il nous manque quelques informations ou de la méthode pour réaliser notre souhait sans concession pour une pleine réussite.

Suivant la nature de notre idée : une habitation, l'aménagement d'un terrain, un jardin, une piscine, un mobilier urbain... il existe à chaque fois un professionnel spécialiste pouvant répondre à nos questions, nous accompagner pour le bon déroulement de notre projet et pour lui donner forme.

La conception est le fruit d'échanges entre au moins 2 parties, le client et le concepteur.

Le client s'appelle "maître d'ouvrage" et le concepteur "maître d'oeuvre".

Le concepteur est là pour aider l'initiateur du projet à concrétiser ses vœux, et pour lui ouvrir d'autres pistes auxquelles il n'aurait pas pensé.

Chez ces spécialistes concepteurs, nous trouvons par exemple, des architectes, des urbanistes, des designers, des paysagistes, des plasticiens.

*(Pour des raisons de clarté cette liste est volontairement réduite)*

# Édito

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement a pour mission de sensibiliser, d'informer et de contribuer à former les acteurs du cadre de vie à une certaine qualité "durable".

Ce document s'adresse de manière privilégiée aux jeunes à travers l'enseignant qui les accompagne. En plus d'être notre avenir, ils sont des citoyens à part entière de notre société en mouvement.

Il doit aider cet ENSEIGNANT, plutôt de COLLÈGE, à structurer et préparer son propre projet relatif à des problématiques du cadre de vie. Pour plus d'informations, il pourra consulter la page du "prof" en fin de document.

Le présent document n'a pas la prétention d'exposer l'intégralité du savoir sur les métiers de la CONCEPTION, mais introduit ce THÈME FONDAMENTAL "DU PROJET" auprès des jeunes afin, nous l'espérons, d'aiguiser leurs curiosités. Quelques PISTES D'APPROFONDISSEMENT sont offertes.

Au-delà d'une éventuelle dimension "artistique" ou esthétique, LA CRÉATION, DANS LES DOMAINES DU CADRE DE VIE, est un moteur essentiel de la vitalité et de la diversité d'une société d'avenir où se conjuguent racines, patrimoines et innovation. Plus que des critères de valeur précis, c'est une DÉMARCHE "PROFESSIONNELLE" dans ce qu'elle a d'accessible à tous, qui vous est proposée ici.

# Le cahier des charges :

Formel ou informel, il rassemble les volontés du client, ses conditions...

**EN TRAVAILLANT ENSEMBLE**, les 2 parties vont inventorier, ordonner, hiérarchiser les besoins et les contraintes liés à la volonté finale.

Ce travail est la constitution d'un **CAHIER DES CHARGES**.

Cette étape, riche en **ÉCOUTE**, en **DIALOGUE**, et en **COMMUNICATION** entre le client et le concepteur est préliminaire au travail de création où le concepteur interviendra pleinement.

- Les multiples échanges que doivent avoir les 2 personnes peuvent souvent conduire à **SOLLICITER LES AVIS OU APPROBATIONS D'AUTRES INTERVENANTS OU SPÉCIALISTES** : les autorités (les collectivités locales comme les mairies, les Institutions comme les monuments historiques...), les voisins, des techniciens-experts (géomètres, géologues, ingénieurs...).

Cette démarche de communication va affiner le projet en l'enrichissant et le pérennisant, le concepteur sera également là pour **DIRE SI L'OBJECTIF EST RÉALISABLE**.

- Par exemple : le prix de l'ouvrage à ne pas dépasser, le délai de réalisation. Il envisage pour un habitat : sa surface, son orientation par rapport au soleil, son mode de chauffage, les surfaces d'ouvertures, le volume du mobilier à implanter, garage 1, 2, 3 voitures ?...
- Les conditions pouvant être très nombreuses, il est raisonnable de se faire conseiller et de noter l'ensemble de ces points afin de **CONTRACTUALISER** ce cahier des charges. Il représentera ainsi les contraintes à respecter par le maître d'œuvre.

Le concepteur peut commencer son avant-projet.

## c'est quoi un cahier des charges



## Le travail du concepteur :

En prenant sous le bras **LE CAHIER DES CHARGES CONSTITUÉ ET ARRÊTÉ PAR LES 2 PARTIES**, le concepteur va travailler seul ou en équipe sur la réalisation d'un avant projet.

- Ce travail créatif est souvent constitué de **PLUSIEURS PROPOSITIONS** répondant à la demande du client, ce sont des **ÉBAUCHES** très différentes qui permettront au client de **FAIRE UN CHOIX**.

Le concepteur rend d'une certaine manière sa première copie où il va user de différents moyens de communication pour faire comprendre au mieux l'expression de sa création : le dessin, le plan 2D ou 3D, la maquette, le montage photo... représentent quelques outils de communication en plus de l'explication et de la justification des idées avancées.

Après cette présentation, le client a exprimé un certain nombre de réactions influant sur la suite à donner au travail.

## quel est le travail du concepteur

- Plusieurs échanges ont lieu, le concepteur va pouvoir finaliser son travail, de façon à remettre au client tous les éléments définissant le projet.

Ainsi le client pourra faire produire par une tierce personne le fruit de son projet ; très souvent le concepteur reste à ses côtés pour cette ultime étape que l'on appelle un "suivi de projet".

La mission confiée, a priori, au concepteur peut être à deux niveaux : la seule "conception de dessins", depuis l'esquisse jusqu'aux plans d'exécution, ou une mission allant jusqu'à l'accompagnement de réalisation...



## Les concepteurs sont :

Par exemple :

### L'architecte

Il réalise les plans d'un édifice et en dirige l'exécution.

## qui sont les concepteurs et que font-ils

### L'urbaniste

Il étudie et propose l'organisation du bâti, des infrastructures et de l'environnement afin d'améliorer les conditions de vie.

### Le paysagiste

Il étudie, structure et organise les espaces extérieurs, notamment avec des végétaux, en fonction du milieu et de son évolution.

### Le designer

Il conçoit des objets fonctionnels : Cela passe par le mobilier, urbain ou non, le luminaire, la signalétique...

### Le plasticien

Il va donner forme à un élément sculptural, monument, fresque... au travers d'une commande.

- De façon générale, les concepteurs, ci-dessus, ont suivi une **FORMATION POUSSÉE** : ils sont diplômés ou ont une longue pratique dans leur spécialité. Ils travaillent sur l'**AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE**. Ils ont, entre autres, la faculté de **PROJETER DANS LE TEMPS** l'évolution, le vieillissement ou l'usure de leur conception (par exemple la croissance démographique ou végétale...).



## Le maître d'ouvrage :

C'est le client, c'est **VOUS**, c'est nous : celui qui désire un jour réaliser ou transformer quelque chose.

- **CONCEVOIR**, **RÉHABILITER**, **RESTAURER** un logement ou un bâtiment
- **AGRANDIR** ou **MODIFIER**
- **AMÉNAGER** une cuisine
- **CONCEVOIR** un jardin d'ornement ou un espace public
- **METTRE EN SCÈNE** un édifice
- **PRODUIRE** un objet...



# 4

- Les projets ne manquent pas, il reste à choisir les bons spécialistes qui vous accompagneront dans cette aventure.

## qui est le client ou maître d'ouvrage

## Un concepteur par rapport à un projet :

- En fonction de notre **INTENTION** nous devons trouver la meilleure personne qui réponde à nos besoins d'**ACCOMPAGNEMENT**.
- Nous devons, tout d'abord, rencontrer ces **PROFESSIONNELS COMPÉTENTS** et leur exposer le projet.
- Nous aurons à juger de leur **ADAPTATION A NOS BESOINS** : savoir s'ils ont déjà traité ce type de projet, apprécier leurs motivations et surtout ressentir une affinité forte avec une de ces personnes et leur capacité à **ARGUMENTER LEURS PROPOSITIONS**.



- Le concepteur est une personne qui doit **SAVOIR ÉCOUTER** de façon à restituer au mieux la volonté du client : la parenté du **PROJET** est **PARTAGÉE**.

## comment choisir un concepteur

# 5

## Contacteur le concepteur :



Il faut s'assurer que le concepteur rencontré :

- puisse présenter des travaux antérieurs qui vous plaisent,
- soit prêt à l'écoute et au dialogue et qu'il inspire confiance,
- que ses conditions soient claires : forme de rendu, coût, délai (contrat)...

## comment contacter le concepteur

- Il existe différents **ORGANISMES PROFESSIONNELS** regroupant les concepteurs pratiquant un même métier : ces organismes sont appelés aussi syndicats professionnels, ordres, unions, groupements professionnels, fédérations, corporations...

- En voici quelques exemples :

Ordre Régional des Architectes,  
Syndicat Régional des Architectes,  
Fédération Française des Paysagistes,  
Société Française des Urbanistes

## Les apports du concepteur :



Par son **EXPÉRIENCE** et ses **CONNAISSANCES**, il fera rapidement la **SYNTHÈSE** de ce qui n'est pas toujours clair dans notre esprit.

- Lorsque nous le rencontrons, nous pensons souvent maîtriser complètement notre projet. Le concepteur est là pour nous faire évoluer, pour nous apporter des idées nouvelles et **AMÉLIORER** et **COMPLÉTER** notre projet initial. Cela permet quelquefois d'**ÉVITER DE COÛTEUSES ERREURS**.

## pourquoi choisir un concepteur

- Le concepteur sera également là pour nous dire si ce que nous imaginons est **REALISABLE** : il doit nous expliquer quelles sont les conditions, quels sont les interdits ou les contraintes, liés au projet.
- En discutant, en échangeant des idées avec lui, ils vont trouver ensemble des astuces. Ainsi, par exemple, des orientations vers d'autres spécialistes, des démarches facilitées, de nouveaux matériaux et matériels seront proposés...
- L'investissement que représente l'intervention d'un concepteur est pleinement justifiée au regard de ce qu'il va nous faire **GAGNER en TEMPS**, en **IDÉES**, en **ARGENT**...

# quizz : je suis un client ! quizz : je suis un client !

J'ai un projet, par quoi dois-je commencer



- Bien réfléchir à ce que je veux en priorité
- Demander l'autorisation au maire de ma commune.
- Acheter des plans
- Demander à un artisan

Pour quelle raison choisir ce concepteur

- Il m'a écouté.
- Je l'ai écouté.
- Mon voisin me l'a recommandé.
- Il a beaucoup d'enfants



Quelle est la fonction d'un architecte

- Il dessine surtout des jardins...
- Il fait l'artiste
- Il réalise les plans de bâtiments et peut en suivre la construction
- Dire ce qui est beau



- Il habite près de chez moi
- Il a une grosse voiture
- Il a une belle maison
- Il a une belle voiture

Qu'est ce qu'un cahier des charges



- Un cahier à spirales assez lourd.
- L'ensemble des contraintes et exigences conditionnant mon projet.
- Les taxes et charges liées à mon projet.
- Un cahier sur lequel sont notées toutes les dépenses liées à mon projet.

comment trouver le concepteur de mon projet

Quelle est la fonction d'un urbaniste



- Il travaille dans l'humanitaire.
- Il bétonne entre les maisons
- Il organise l'espace et facilite la vie ensemble
- Il dessine des maisons et des lampadaires.

C'est quoi un designer

- C'est quelqu'un qui fait de beaux dessins
- C'est quelqu'un qui signe les plans
- C'est quelqu'un qui conçoit des objets
- C'est un artiste que le maire veut désigner



trouvez la bonne réponse, au besoin, aidez-vous du texte précédent

réponses :  
Bien réfléchir à ce que je veux en priorité. Il m'a écouté. Il réalise les plans de bâtiments et peut en suivre la construction. Sur un répertoire professionnel. L'ensemble des contraintes et exigences conditionnant mon projet. Il organise et facilite la vie ensemble. C'est quelqu'un qui conçoit des objets.

# La page du “prof” :

## À QUOI SERT CE DOCUMENT ?

### DIAGNOSTIC :

Aujourd'hui l'efficacité est presque exclusivement associée à la rapidité, l'autonomie, les faibles coûts... Cependant, nous affichons volontiers des exigences contradictoires. **L'ACTE DE CONCEVOIR REQUIERT DONC UNE MÉTHODE**, un temps et au moins **UN DIALOGUE**, un échange nécessaire à une qualité. **LE PROJET DOIT SE CONSTRUIRE**, se structurer **EN TENANT COMPTE DU MILIEU** (environnement et société). Cet acte de conception est un des moteurs principaux d'évolution d'une société vivante et alimente, à différentes échelles, nos patrimoines **PARTAGÉS**.

### OBJECTIFS PÉDAGO :

- **METTRE L'ÉLÈVE EN SITUATION** de porteur d'un projet ou le mettre dans le rôle d'un professionnel de la création.
- **STIMULER LA CURIOSITÉ** des élèves sur un sujet souvent “a priori aride”.
- **SENSIBILISER** à la nécessité d'une démarche de projet construite : **APPLIQUER UNE “MÉTHODE** dans le quotidien”.
- **INFORMER** sur l'existence et les réalités de ces métiers particuliers.
- **METTRE À LA PORTÉE DES ÉLÈVES** et leur faire découvrir des métiers parfois idéalisés.

### MOYENS :

A travers ce document “sérieux” de vulgarisation, la démarche du jeu de rôle nous a semblé particulièrement adaptée, notamment à travers un petit “quizz” qui en permet une autre lecture...

A l'initiative du Professeur, ce document peut avantageusement précéder une démarche pédagogique de projet, des rencontres avec des professionnels ou des réalisations. On peut ainsi :

- simuler des “laboratoires scolaires de création” (par exemple dans le cadre d'itinéraires de découverte - **IDD...**).
- analyser des réalisations à travers la grille de démarche du concepteur proposée ici....

# Travaux pratiques : enquête “sur les traces du coupable”

## Indices et pistes :

- traces sur le terrain : inscriptions, plaques, aspect...
- objets : photos, cartes postales, articles de journaux, livres...
- dictionnaire, Internet...
- mairie
- fournisseurs, fabricants ou artisans...

## RETROUVEZ POUR CHACUN DES CONCEPTEURS CI-DESSOUS :

- comment se nomme-t-il ?
- sur quels types de documents trouvez-vous son nom ?

puis plus particulièrement pour :

**L' ARCHITECTE** qui a conçu votre école ou la Mairie :

- de quand date le bâtiment ou les derniers travaux avec un permis de construire
- comparez les plans et le bâtiment.

**L' URBANISTE** qui a conçu ou modifié le plan et les règles d'aménagement de la commune (PLU ou Carte Communale) :

- de quand datent ces documents ou les dernières modifications
- comparez les plans et le terrain

**Le PAYSAGISTE** qui a conçu ou modifié le jardin public, la place... :

- de quand date le jardin ou la place, ou les derniers travaux qui l'ont modifié
- comparez les plans et le terrain

**Le PLASTICIEN** qui a conçu la statue, la fontaine de la place ou du jardin..., l'éclairage d'un monument...

- de quand date cet aménagement ou les derniers travaux qui l'ont modifié
- trouvez l'histoire ou les raisons d'être de ce travail
- rassemblez tout ce que vous pouvez sur les “Fontaines Wallace” (mêmes questions que ci-dessus)

**Le DESIGNER** qui a conçu le mobilier public de votre commune (lampadaires, abribus...) :

- de quand date cette conception, ou les derniers travaux qui l'ont modifiée
- trouvez d'autres objets connus, conçus à la même époque.



# pistes bibliographiques

*l'ensemble de ces ouvrages est consultable au CAUE 74, sur rendez-vous.*

**LE DESSIN D'URBANISME**, Michel Chiappero, dossier 139, 130 p, 2002, Ed. du CERTU (<http://www.certu.fr>).

**CRÉATEURS DE JARDINS ET DE PAYSAGES**, (Tome II) en France du XIX<sup>ème</sup> au XXI<sup>ème</sup> siècle, sous la Direction de Michel Racine, 418 p, mai 2002, Ed. ACTES SUD.

**JARDINS**, Guide du Moutard, Collection Nez en l'air, N°1, 48 p, 2001 (<http://moutard.ec-lyon.fr>).

**IL ÉTAIT UNE FOIS L'ARCHITECTURE**, guide à l'usage des jeunes citoyens, mars 1997, 350 p, CAUE des Bouches-du-Rhône, consultable au CAUE 74.

**MAISONS EXPÉRIMENTALES**, Nicolas Pople, 240 p, 2001, Ed. du Seuil.

**ARCHITECTURE INTÉRIEURE DES VILLES** (interior urban design), J.M. Wilmotte, 221 p, 1999, Ed. Le Moniteur.

**ÉLÉMENTS DE DESIGN INDUSTRIEL**, Danielle Quarante, 645 p, 1994, Ed. Polytechnica.

**GUIDE POUR LA CONCEPTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC** en milieu urbain, 147 p, CETUR, STU Ministère des Transports.

**Urbanistes** : Société Française des Urbanistes - [www.urbanistes.com](http://www.urbanistes.com)  
Conseil Français des Urbanistes - [www.cfdu.org](http://www.cfdu.org)  
**Architectes** : Syndicat des Architectes - Ordre des Architectes - [www.archi.fr](http://www.archi.fr)  
**Paysagistes** : Fédération Française du Paysage - [www.progicique.com/ffp](http://www.progicique.com/ffp)  
**Designers Industriels** : Centre du Design Rhône - Alpes-[www.cdra.asso.fr](http://www.cdra.asso.fr)  
Union Française des Designers - [www.designfrance.tm.fr](http://www.designfrance.tm.fr)  
**Plasticiens** : Syndicat National des Sculpteurs et Plasticiens -[www.sculpteurs.org/smsp](http://www.sculpteurs.org/smsp)

Comité de rédaction :  
François Gurtler - CAUE de Haute-Savoie - Philippe Hamelle, Designer ESDI  
Conception graphique : CAUE 74 / Maryse Avrillon - Dessins : Philippe Hamelle

avec la collaboration du Centre Départemental de Documentation Pédagogique  
2 rue des Aravis - 74000 Annecy - tél. 04 50 23 79 36 - fax 04 50 23 84 78



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie  
6 rue des Alouettes - bp 339 - 74008 Annecy cedex  
tél 04 50 88 21 10 - fax 04 50 57 10 62 - email: [caue74@caue74.fr](mailto:caue74@caue74.fr) - [www.caue74.fr](http://www.caue74.fr)

